Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 20 (1993)

Heft: 4

Rubrik: Pages officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Les droits politiques des Suisses de l'étranger

Le droit de vote par correspondance: un premier bilan

Depuis le 1er juillet de l'année dernière est en vigueur la nouvelle loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger; c'est là une bonne raison de tirer un premier bilan et de rappeler à cette occasion quelques règles sur la manière de procéder.

Dans l'ensemble, le droit de vote par correspondance fonctionne bien. Cependant, pour déceler les lacunes qui pourraient subsister et améliorer autant que possible le système, le Service des Suisses de l'étranger a effectué au début de cette année une enquête auprès des représentations suisses à l'étranger.

Principaux problèmes

Les résultats ont permis de découvrir trois problèmes principaux concernant le droit de vote par correspondance:

- l'envoi par la poste
- la langue dans laquelle le matériel de vote est envoyé
- la réception à double du matériel de vote.

A l'exception des mauvaises correspondances postales à l'étranger, ces défauts se situent dans le domaine de compétence des communes.

Vote

Pour garantir le secret du vote, il vous faut mettre le bulletin de vote dans une enveloppe de vote neutre (les communes n'ont pas l'obligation d'en joindre une) et la fermer. Puis vous renvoyez l'enveloppe de dans l'enveloppe prévue pour le renvoi des documents. Dans certaines communes, cette enveloppe sert de carte d'électeur. Si cela ne devait pas être le cas chez vous, il faut alors joindre la carte d'électeur séparée.

Celles-ci ont reçu une circulaire qui attirait leur attention sur les possibilités d'amélio-

Droits politiques

Si vous désirez, comme Suissesse ou Suisse de l'étranger, faire usage de vos droits politiques, il faut observer les règles suivantes:

 Inscription pour le droit de vote par correspondan-

Faites-vous inscrire auprès de la représentation suisse compétente ou utilisez la formule imprimée ci-contre. La représentation s'occupe de tout le reste. Si vous désirez recevoir le matériel de vote, l'inscription est une condition sine qua non.

 Confirmation de l'inscription sur le rôle des élec-

En temps utile la commune de vote suisse vous confirmera, à votre adresse privée, l'inscription dans le registre des électeurs.

Elections et votations

Vous recevez le matériel de vote directement à votre adresse privée et vous devez le renvoyer, après l'avoir rempli, directement aussi à votre commune de vote.

Initiative

Demandez les listes de signatures au comité d'initiative. Les adresses des comités figurent dans chaque numéro de la «Revue Suisse». Après avoir rempli la liste des signatures, renvoyez-la directement au comité d'initiative.

Référendum

En raison des délais de référendum courts (90 jours), nous ne pouvons malheureusement pas publier les adresses des comités référendaires dans la «Revue Suisse». Celles-ci sont cependant publiées dans la Feuille fédérale, qui est à votre disposition dans toutes les représentations. Pour le reste, la procédure est la même que pour l'initiative.

Taux de participation

Il n'est malheureusement pas possible d'établir une statistique sur le taux de participation effectif parce que, dans la plupart des communes, les

Taux d'inscription le 1er juillet 1993

10,2%
11,7%
14,6%
6,1%
15,3%
5,8%

voix des Suisses de l'étranger ne sont pas comptées séparément.

Dans l'encadré ci-contre, vous trouverez cependant le taux d'inscription en pourcent (proportion des Suisses de l'étranger ayant le droit de vote qui se sont inscrits). Dans le monde entier, 39 273 Suisses de l'étranger



Demande d'un(e) Suisse(sse) de l'étranger ayant le droit de vote

(prière de remplir en caractères d'imprimerie et d'envoyer à votre représentation)

Destinataire A la représentation suisse à	
Expéditeur Nom	
Prénom(s)	
Nom de jeune fille	

Adresse exacte à l'étranger		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Etat civil	depuis	
Commune(s) d'origine	18	X 1.67
Canton(s) d'origine		
Code postal		
Nom/prénom du père	1,512 91 838216 954 3 1	engrasi di

Je désire, conformément à la loi fédérale du 19 décembre 1975 et à l'ordonnance

du 16 octobre 1991 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, exercer mes droits politiques en matière fédérale et signer au plan fédéral des initiatives populaires et des demandes de référendum.

Je choisis comme commune de vote:	
Lieu	

Canton parce que je possède le droit de cité de cette commune

(* Biffer ce qui ne convient pas) Lieu/Date Signature

Nom/prénom de la mère

parce que j'y ai habité de 19..... à 19.

Pages officielles

s'étaient inscrits pour pouvoir exercer le droit de vote et d'éligibilité. Cela représente presque trois fois plus qu'avec l'ancien système du droit de vote au lieu de séjour. Le nombre des Suisses de l'étranger qui se sont inscrits dépasse celui des citoyens ayant le droit de vote de six cantons tout comme celui des citoyens actifs de la ville de Lucerne. Ce premier résultat intermédiaire est remarquable dans la mesure où il s'agit, chez les Suisses de l'étranger désirant voter, de citoyens spécialement motivés qui, contrairement aux

Changement d'arrondissement consulaire

La fin de l'immatriculation entraîne automatiquement la radiation dans le registre des électeurs de la commune. Lors de votre immatriculation dans un autre cercle consulaire, vous devez donc vous inscrire à nouveau pour le droit de vote.

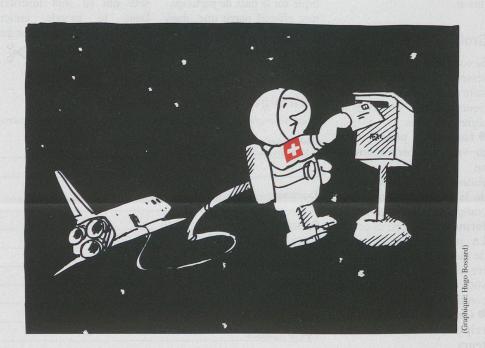
Suisses de l'intérieur, doivent tout d'abord se faire inscrire pour pouvoir exercer leurs droits politiques.

Paul Andermatt

Changement d'adresse

N'oubliez pas d'informer la représentation qui est compétente pour vous d'un éventuel changement d'adresse. A cet effet, vous pouvez utiliser la formule qui se trouve ci-dessous. La «Revue Suisse» vous sera alors également envoyée à la nouvelle adresse.

Nom	
Prénom	图 新克萨尼亚西班牙斯 南南縣 海南市
Date de naissance	is it ob today or at aucost
Ancienne adresse	er la research of 490cm
970 61 789 5 7 9 1 1 1 1 1 1 1	
Nouvelle adresse	
	palarara si
Tél.	
Valable dès le	
Signature	



Statistique des Suisses de l'étranger

Le nombre des Suisses de l'étranger a dépassé le demimillion. A la fin juin 1993, il y avait au total 504177 Suissesses et Suisses immatriculés auprès des représentations diplomatiques et consulaires, dont 346242 ou

nationaux. Par rapport à la dernière statistique établie en juin 1992, le nombre des Suisses à l'étranger a augmenté de 11452 ou 2,3%. Cet accroissement est dû en grande partie à l'augmentation du

68,7% étaient des doubles

ropéenne (CE). La France vient en tête avec 133630 personnes, devant l'Allemagne avec 62973, l'Italie avec 35423, la Grande-Bretagne avec 21953 et l'Espagne avec 15028. Aux Etats-Unis, il y avait 60925 Suisses de l'étranger. Ils sont 30699 au Canada et 16354 en Austra-

nombre de demandes de na-

turalisation qui ont été

de l'étranger vivent dans les

pays de la Communauté eu-

57,2 pour cent des Suisses

lie. ANP

Initiatives populaires pendantes

Les initiatives suivantes peuvent être signées:

«pour la protection de la vie et de l'environnement contre les manipulations génétiques»

(jusqu'au 12.11.93) Dr. Daniel Ammann, Postfach 8455. CH-8036 Zürich

«Propriété du logement pour tous»

(jusqu'au 30.12.93) Hanspeter Götte, Mühlebachstrasse 70, CH-8032 Zürich

«Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!»

(jusqu'au 21.1.94) Markus Ruf, Zähringerstrasse 19, CH-3012 Bern

«pour un régime libéral des médias et une suppression des monopoles»

(jusqu'au 18.2.94) Peter Weigelt, Postfach 217, CH-8029 Zürich

«chanvre suisse» (jusqu'au 27.4.94) Roland Fink, Postfach 323, CH-9004 St. Gallen

«pour la protection de l'être humain contre les techniques de reproduction artificielle»

(jusqu'au 24.5.94) Guido Appius, General-Guisan-Strasse 77, CH-4054 Basel

«Une Suisse sans taxe militaire» (jusqu'au 11.11.94) Régis de Battista, 15 rue des Pavillons, CH-1205 Genève

«Aide-mémoire pour les Suisses de l'étranger»

Attention: Nous vous prions instamment de joindre à votre commande une étiquette collante avec votre adresse. C'est ainsi seulement que les «Recommandations» vous parviendront en temps utile. ANP